



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20260630-DEL26_06_02_24-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-24

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ALTEMED

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Jean-Philippe ALLOUCH représenté par François BROTHIER

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Patrice PIERRON rejoint la séance avant le vote de l'affaire N°24

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026**N° 2026/06-02-24****DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ALTEMED**

Monsieur François BROTHIER, Conseiller municipal délégué spécial auprès du Maire, à la Coordination des élus de la majorité, à l'Application du programme et aux Relations avec la Métropole, expose :

Par délibération N°2022 /07-02 du 5 juillet 2022 le Conseil municipal a approuvé la constitution de la société ALTEMED, société de coordination dont les actionnaires sont l'OPH ACM HABITAT, la SEM SERM et la SPL SA3M, et autoriser la prise de participation par la SPL SA3M au capital de la société ALTEMED, société de coordination, par la souscription de 5 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros, soit 5.000 euros du capital social de la société ALTEMED, société de coordination, représentant 5% de son capital.

Ainsi, la Ville de Castelnau-le-Lez dispose d'un siège au conseil d'administration, étant précisé qu'il a voix consultative. La Ville participe aux conseils d'administration de la société de coordination ALTEMED ; elle doit désigner en conséquence, une personne physique chargée de la représenter au sein des conseils d'administration.

Les mandats des représentants au conseil d'Administration d'ALTEMED s'achevant au 30 juin 2026, il convient de désigner le nouveau représentant de la commune au Conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu titulaire en qualité de représentant permanent, membre du conseil d'administration d'ALTEMED, société de coordination, avec voix consultative.

Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, propose de procéder à un vote à main levée afin de désigner un représentant de la commune au Conseil d'administration de la société, de le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

Le Conseil est invité à délibérer sur le mode de désignation.**La proposition est adoptée à l'unanimité**

Pour : 35 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par François Brothier, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 0**Contre : 0****Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Marie FERTÉ.****Le Conseil municipal est invité à délibérer.****La proposition est adoptée à l'unanimité**

Pour : 32 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par François Brothier, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 0**Contre : 3** (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



Suite de la délibération N°2026/06_02_24-DE
ID: 034-213400575-20260630-DEL26_06_02_24-DE

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.